Le Pailherou

BULLETIN MUNICIPAL DE PAILHARÈS - NOVEMBRE 2023

Zoom sur...

Exposition sur les fusillés pour l'exemple

Cette exposition, visible l'été dernier dans la crypte de la basilique de Lalouvesc, a fortement ému Evelyne Milesi, adjointe à la maire de la Pailharès, qui a contacté le mouvement pour la paix de Tournon pour organiser sa présentation aux habitants de Pailharès.

En 2023, Guillaume Gontard, sénateur de l'Isère, président du groupe Écologistes - Solidarité et Territoires et vice-président de la commission des Affaires Étrangères, de la Défense et des Forces Armées, évoquait ce sujet en ces termes :

« Le sujet des fusillés pour l'exemple de la Première guerre mondiale est éminemment important. Il s'agit d'une question de justice et de reconnaissance des erreurs commises par l'Etat français, qui, au nom de la discipline militaire, a parfois oublié que derrière chaque uniforme se cache un être humain.

- « Que leur est-il reproché exactement ? Pour mieux comprendre, voici quelques exemples :
- « 4 juin 1915 : après s'être fait soigner d'une blessure, Joseph Gabri-

PRATIQUE

Contacter la mairie:

04 75 06 00 65 mairie@pailhares.fr

Horaires d'ouverture:

du mardi au vendredi de 8h à 12h l'après-midi sur demande

Permanence de Mme la Maire:

vendredi: 8h30 – 12h00 samedi: sur demande

Toutes les infos sur :

www.pailhares.fr



elli, simple d'esprit et ne parlant que le corse, ne parvient pas à rejoindre sa compagnie. Il est condamné à mort pour abandon de poste et fusillé le jour même.

- « 21 mai 1916 : quatre soldats sont condamnés à mort à Roucy. Quelques jours plus tôt, ils avaient retardé d'une heure le départ de leur compagnie. Initialement condamnés à 8 jours de prison, leur peine a été modifiée en condamnation à mort "pour faire un exemple".
- « Des récits semblables, glaçants, confondant d'injustice et confinant parfois à l'absurde, les historiens de la Grande Guerre en ont répertorié des centaines. Pour avoir refusé de courir devant la mort ou pour l'avoir laissé penser, des centaines de poilus ont été fusillés pour l'exemple.
- « Les Conseils de guerre spéciaux instaurés par le décret du 6 septembre 1914 ont donné droit de vie ou de mort aux gradés sur les soldats. Même sans conseil de guerre, les officiers pouvaient exécuter sommairement un soldat dont ils jugeaient la conduite dangereuse.

En France, plus encore que dans les autres nations belligérantes, la justice militaire était implacable et cherchait à faire des exemples pour maintenir les soldats dans la peur et ne leur laisser le choix qu'entre la mort certaine et la mort probable. Les condamnés n'avaient pas les moyens de se défendre, étaient parfois tirés au sort dans un groupe d'accusés et abattus par leurs pairs, devant leurs pairs. Celui qui refusait de tirer sur son camarade était condamné à prendre sa place.

- « Dès le 20 août 1914, le pouvoir politique, par la plume du ministre de la Guerre Adolphe Messimy, endosse cette responsabilité, en reconnaissant que cette justice d'exception n'a pas tant vocation à punir des coupables qu'à faire des exemples.
- « Les historiens, notamment ceux du groupe de travail dirigé par l'illustre Antoine Prost dont le rapport fait autorité, ont dénombré environ 740 soldats fusillés au cours de la guerre. À la demande de l'ancien secrétaire d'Etat Kader Arif, le service historique de la défense a établi une liste de 639 fusillés pour désobéissance militaire auxquels s'ajoutent 141 fusillés pour des faits de droit commun et 126 pour espionnage. »

Une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale en janvier 2022 puis rejetée par le Sénat en février 2023, visait à réhabiliter les militaires condamnés à mort et fusillés pendant la Première Guerre mondiale pour désobéissance militaire.

(suite page 2)

(suite de la page 1)

«Il s'agit simplement de reconnaître que dans des circonstances d'une extrême gravité, des centaines d'hommes ont été victimes d'un déni de justice tellement grave qu'il entache la mémoire collective de la Grande guerre depuis plus d'un siècle », écrit Guillaume Gontard.

« Car l'opprobre, qui s'est abattu injustement sur la plupart de ces soldats, s'est abattu sur leur famille, parfois sur toute leur commune et a traversé les générations.

« Il serait de toute façon inconcevable de rejuger aujourd'hui des faits vieux de plus d'un siècle. Le temps de la justice est passé. Celui des historiens, qui ont désormais exploité l'essentiel des archives, aussi. Il est désormais plus que temps que le politique se prononce, non pas sur l'histoire, mais sur la mémoire de la Nation.

« Un premier pas important a été accompli en 1998 par Lionel Jospin à Craonne, qui a souhaité que les fusillés pour l'exemple "réintègrent pleinement notre mémoire collective nationale". Nicolas Sarkozy ensuite, dans un discours fort à Douaumont en 2008 a tenu à les rétablir dans leur honneur, puis sous l'Arc de triomphe en 2009 a évoqué "ces fusillés qui attendent encore qu'on leur rende justice."

« En 2014, pour le centenaire, sous la présidence de François Hollande, un espace a été aménagé en leur mémoire au sein du Musée des armées. »

« Avec cette exposition, nous pouvons participer aussi à cette

réhabilitation, et peut-être agir à notre niveau pour la paix », explique Evelyne Milesi. « Alors que la guerre de tranchées, que l'on croyait appartenir aux vestiges du passé, ressurgit à quelques milliers de kilomètres de nous en Ukraine, que les combats font rage au Moyen-Orient, n'oublions pas l'absurdité de ces conflits qui traumatisent des peuples sur des générations, entraînent la haine entre les peuples, tout cela pour profiter aux plus riches, les perdants étant toujours les petites gens. »

L'exposition, réalisée par le Comité de Laragne du Mouvement de la Paix avec l'ARAC 05, sera visible durant tout le mois de novembre aux heures d'ouverture de la mairie ou sur demande.

Bon à savoir

Compostage obligatoire en 2024

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers. Cette mesure permettra de réduire considérablement la quantité de déchets envoyés à l'incinération et donc de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Quels déchets sont concernés?

- Déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies...
- Déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés...

Pourquoi composter?

- Réduire la quantité de déchets, car environ 40% des déchets de votre poubelle d'ordures ménagères peuvent être compostés.
- Produire son propre engrais et nourrir son jardin naturellement.

Comment faire?

Si vous disposez d'un jardin, il existe différentes façons de composter, en bac ou en tas. Vous pouvez construire votre propre bac ou contacter le service déchets d'ARCHE Agglo (dechets@archeagglo.fr - 04 26 78 57 46) pour en obtenir un.

Installez-le à même le sol, dans

un endroit accessible, à l'ombre de préférence. Déposez dedans vos déchets organiques en équilibrant les déchets secs et humides, brassez de temps en temps si vous pouvez et surveillez l'humidité, car le compost doit toujours être humide pour fonctionner correctement. Au bout de quelques mois, vous obtiendrez du compost prêt à utiliser dans votre jardin!

Une grande partie de vos déchets de cuisine et de jardinage peuvent être mis dans le bac à compost :

- Déchets de cuisine : épluchures, pain rassis, essuie-tout, filtres et marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, restes de repas, fruits et légumes abîmés...
- Déchets de jardin : feuilles, fleurs fanées, branchages (pas plus gros que 5mm de diamètre et

en petits morceaux), écorces...

Compostage collectif

Pour les foyers de la commune qui ne disposent pas de jardin, notamment au village, un projet de création d'un site de compostage collectif est en cours d'élaboration par la commune et Arche Agglo.

Un des projets étudiés est la mise en place d'un lieu de collecte des déchets de cuisine au niveau du parking du village pour la création d'un compost collectif. D'autres projets pourront également être étudiés, comme par exemple la collecte des déchets de cuisine du village pour nourrir des poules, si des particuliers ou associations du village souhaitent le mettre en place et le gérer. N'hésitez pas à contacter la mairie pour en discuter.



Foire aux pommes 2023

Le dimanche 8 octobre dernier a eu lieu la traditionnelle Foire aux Pommes de Pailharès. Cette année, c'est la nouvelle association Foire aux Pommes qui l'organisait. La nouvelle équipe, en place depuis cette année, a tout au long

de l'année organisé sondages et réunions pour que les habitants désireux de participer à la préparation de la foire puissent le faire.

Et c'était une belle réussite, avec en plus des stands de producteurs, de nombreuses animations comme par exemple une démonstration de danse country, un parkour de brouette, un stand de pressage de pommes, un concours de dessin, un stand de tir à l'arc, une tombola...







VIE DU VILLAGE

Classes en 3

Samedi 7 octobre avait lieu le rassemblement des classes en 3. Au total, ce sont 28 classards qui ont répondu présents, soit plus de 50 personnes réunies pour partager apéro, repas et parties de pétanque dans la joie et la bonne humeur des retrouvailles!



VIE DU VILLAGE

Opération brioches

Comme chaque année, l'opération brioches s'est déroulée à Pailharès du 10 au 15 octobre. Elle a permis de récolter de l'argent au profit de l'ADAPEI, une association à but non lucratif qui œuvre en faveur des droits des personnes souffrant de handicap mental et de leurs familles, et pour favoriser leur intégration sociale.

Merci à tous les participants pour leur accueil auprès des bénévoles et leur générosité lors de leur passage.

EN BREF

Travaux des Gîtes Les travaux de rénovation reprennent au premier étage du bâtiment des Gîtes. Après des difficultés pour trouver un maçon, les travaux ont redémarré mi-octobre avec l'entreprise de maçonnerie Joachim Saldago d'Empurany. L'entreprise Bernard va renforcer les deux fermes de charpente restantes et dès que les maçons ont fini d'intervenir, les autres corps de métier pourront entrer en action avec l'entreprise Fombonne pour le placo, l'isolation et la peinture, l'entreprise Mazet pour le carrelage, et l'entreprise Feasson pour l'électricité. La plomberie sera réalisée par les agents communaux, Sébastien Piazza et Noël Hamon. Si tout se passe bien, les travaux devraient être terminés au printemps.

Adressage Afin de faciliter le travail des postiers et d'éviter tout problème de réception de courrier, notamment en cas de remplacement de votre factrice habituelle, La Poste vous rappelle qu'il convient de bien utiliser la nouvelle norme d'adressage lorsque vous communiquez

votre adresse à des tiers. Les adresses doivent comporter un nom et un numéro de voie et non simplement le nom d'un lieu-dit ou "Le Village".

Congés et fermetures La mairie sera fermée du 6 au 13 novembre inclus ainsi que les 16 et 17 novembre. L'agence postale sera fermée les 2 et 3 novembre.

Chemins ruraux Bon à savoir : un chemin rural est un chemin appartenant à la commune mais qui n'a pas été classé comme voie communale. Il fait partie du domaine privé de la commune et le public peut l'utiliser. Cependant, contrairement aux voies communales dont l'entretien est une dépense obligatoire de la commune (article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales), aucune disposition législative ou réglementaire n'impose à la commune une telle charge pour les chemins ruraux.

VIE DU VILLAGE

Suites de la tempête Aline

La tempête Aline a fait des dégâts importants lors de son passage sur la commune dans la nuit du jeudi 19 au vendredi 20 octobre. Enedis a pu rétablir rapidement le courant sur une partie des nombreux foyers pailherous qui étaient privés d'électricité vendredi matin, mais vendredi soir, 33 foyers de la commune étaient encore privés d'électricité à cause

d'une ligne électrique très endommagée dans le secteur de la Valette (en photo ci-dessous).

Quatre groupes électrogènes ont été livrés et connectés dimanche pour alimenter les secteurs de la Valette, Théolier, le Baud et le Mazel en attendant la réparation des poteaux pliés par la tempête, qui devrait être terminée d'ici début novembre.





AGENDA

TOUT LE MOIS DE NOVEMBRE

Exposition sur les fusillés pour l'exemple

Salle du conseil

L'exposition sera visible aux heures d'ouverture de la mairie ou sur demande. Plus d'infos page 1.

SAMEDI 4 NOVEMBRE 2023

Projection-débat

Salle Billon - 20h

Dans le cadre de la manifestation "Sur les Sentiers du Doc", la Médiathèque Départementale et la bibliothèque de Pailharès proposent la projection de 4 courts-métrages "Féminisme à tout âge" sur la condition féminine, du cinéma contestataire des années 70 aux réseaux sociaux, en passant par la cour de l'école.

La réalisatrice Eléonor Gilbert sera là pour présenter son courtmétrage "Espace", dans lequel, papier et crayon à l'appui, une petite fille détaille la répartition des jeux dans la cour de récréation.

À l'issue de la projection, le public pourra échanger avec elle autour d'un pot.

Une exposition réalisée par le CAUE (Conseil de l'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement) "Place aux femmes!" sur la place des femmes dans les espaces publics ruraux ainsi qu'une sélection d'ouvrages permettront de nourrir ces débats.

Entrée libre et gratuite. Infos : bibli.pailhares@laposte.net.

VENDREDIS 10 ET 24 NOVEMBRE 2023

Soirées jeux

Salle Billon - 19h
Ouvertes à toutes et tous.
Organisées par l'association Monluc.

SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023

Commémoration

Monument aux morts - 11h Comme tous les ans, Mme la Maire officiera une cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918.